Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

À retourner à la Mairie avant le 21 mars 2022.
Tout dossier de demande de subvention non parvenu à cette date ou incomplet ne pourra être étudié.

Pour pouvoir être subventionnée, une association doit :
- Attester de son bon fonctionnement : une association qui serait en sommeil ne pourrait se voir octroyer une subvention ;

- Présenter un intérêt public local, c'est-à-dire un intérêt indiscutable pour la Commune de L'Isle-sur-le-Doubs. La Commune ne saurait subventionner une association ayant un objet lucratif ou faisant du prosélytisme religieux ou politique.

Priorité sera donnée aux associations visant à assurer un développement culturel et sportif permettant par l'enseignement de valeurs essentielles l'intégration de chacun de ses adhérents dans la société.

Le dossier de demande de subvention est destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Commune de L'Isle-sur-le-Doubs. Il concerne les demandes de financement pour le fonctionnement ou de financement d'action spécifique de l'association.

Informations sur l'association

Dénomination :

Objet et activités :

SIREN : n° déclaration en Préfecture :

Adresse postale pour les correspondances avec la mairie

> Afin de mettre à jour nos dossiers JOINDRE IMPÉRATIVEMENT les statuts de l'association

Coordonnées à faire paraître dans l'annuaire des associations destiné au public

Adresse :

Téléphone : Réseaux sociaux :

Courriel : Site internet :

Date de la dernière assemblée générale :

Fréquence par an des réunions du conseil d'administration :

Fréquence par an des réunions du bureau :

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Identification des principaux responsables de l'association

Président(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

Secrétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

Trésorier(ière) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

Evolution des effectifs

	2019	2020	2021	2022
Nombre total d'adhérents				
– de 12 ans				
+ de 12 ans				
+ de 18 ans				
+ 60 ans				
% d'hommes licenciés				
% de femmes licenciées				
% handisport licenciés				

Origine géographique des adhérents

	Nombre d'adhérents actuels
L'Isle-sur-le-Doubs	
Commune de la CC2VV	
Commune hors CC2VV	

Montant de la cotisation annuelle

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Compte de résultat de l'exercice 2021

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats		**Ventes de produits**	
achats de prestations de services		entrées et autres recettes des manifestations	
dépenses de fluides (eau, énergie...)		participation des adhérents aux manifestations (stages, repas...)	
fournitures administratives		**Subventions**	
achat de matériel		Commune de l'Isle-sur-le-Doubs	
autres fournitures		Conseil départemental du Doubs	
Services extérieurs		Région BFC	
frais de location		autres (précisez)	
transport		**Autres produits de gestion courante**	
entretien et réparation		cotisations, licences	
assurances		partenariat privé...	
frais postaux		**Produits financiers**	
frais de licences		intérêts bancaires	
frais de déplacement		**Divers**	
frais de stage			
frais de repas et réception			
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
frais de secrétariat			
rémunération des intervenants			
Charges exceptionnelles			
frais bancaires (agios...)			
Divers			
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	

Ne pas indiquer les centimes / seules les rubriques vous concernant sont à remplir

En caisse au 1er janvier 2021 : €

Compte courant : €

Compte épargne : €

Fait à le / 2022

par

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Rapport d'activités 2021

Description des activités	public visé	nbre de personnes ayant participé

Projets 2022

Description des activités	public visé	nbre de personnes attendues

Souhaitez-vous participer au forum des Associations 2022 ? OUI NON

Souhaitez-vous tenir une buvette à l'occasion de manifestations organisées par la Commune ou la CC2VV ? OUI NON

> Ce sondage ne vaut pas inscription pour les manifestations 2022

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Budget prévisionnel 2022

DÉPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
Achats		**Ventes de produits**	
achats de prestations de services		entrées et autres recettes des manifestations	
dépenses de fluides (eau, énergie...)		participation des adhérents aux manifestations (stages, repas...)	
fournitures administratives		**Subventions**	
achat de matériel		Commune de l'Isle-sur-le-Doubs	
autres fournitures		Conseil départemental du Doubs	
Services extérieurs		Région BFC	
frais de location		autres (précisez)	
transport		**Autres produits de gestion courante**	
entretien et réparation		cotisations, licences	
assurances		partenariat privé...	
frais postaux		**Produits financiers**	
frais de licences		intérêts bancaires	
frais de déplacement		**Divers**	
frais de stage			
frais de repas et réception			
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
frais de secrétariat			
rémunération des intervenants			
Charges exceptionnelles			
frais bancaires (agios...)			
Divers			
TOTAL DES DÉPENSES		**TOTAL DES RECETTES**	

Ne pas indiquer les centimes / seules les rubriques vous concernant sont à remplir

Fait à _____ le ___ / ___ 2022

par _____

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Projet d'action spécifique en 2022

Vous devrez remplir cette fiche si vous envisagez une manifestation exceptionnelle ou une action spécifique que vous souhaitez mettre en place en 2022, par exemple, l'anniversaire de l'association… et pour laquelle vous demandez une subvention exceptionnelle.
Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) que vous projetez au titre de l'année 2022 et pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention exceptionnelle. Vous ne devez remplir cette fiche que si votre demande de financement correspond à une (ou des) action(s) spécifique(s) que vous projetez de mettre en place. Cette fiche doit vous permettre de souligner la cohérence de l'action projetée.
Vous n'avez pas à compléter cette fiche si votre demande concerne le fonctionnement général de votre association.

Présentation de l'action

Contenu et objectifs :

Public visé :

Date / lieu / durée de l'action :

DÉPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
achats de prestations de services		Ventes de produits	
fournitures administratives		entrées	
achat de matériel		**Subventions**	
autres fournitures		Commune de l'Isle-sur-le-Doubs	
Services extérieurs		Conseil départemental du Doubs	
frais de location		Région BFC	
transport		autres (précisez)	
assurances		partenariat privé...	
frais postaux		Divers	
publicité			
autres frais			
Charges de personnel			
Divers			
TOTAL DES DÉPENSES		**TOTAL DES RECETTES**	

Ne pas indiquer les centimes / seules les rubriques vous concernant sont à remplir

Au regard du coût total de l'action projetée, l'association sollicite une subvention de _____ **€**

Fait à _____ le ___ / ___ 2022

par _____

Ville de l'Isle-sur-le-Doubs
ASSOCIATIONS
Dossier de demande de subvention 2022

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

représentant légal de l'association dénommée

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier ;
- demande une subvention de €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte dont le RIB ou le RIP est obligatoirement joint à la demande.

Fait à le / 2022

Votre dossier devra, de préférence, être rempli et enregistré dans le format .pdf
et renvoyé par courriel en mairie accompagné IMPÉRATIVEMENT
• du RIB,
• des statuts
• d'une attestation d'assurance

MAIRIE
contact@mairieisd.fr
place François Mitterrand 25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
03.81.99.37.80

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.